



# Rhynch'info

Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.



## La lettre d'information ravageurs du palmier

### REGLEMENTATION

#### L'arrêté national de lutte contre le charançon rouge du 21 juillet 2010 modifié le 24 juillet 2014

L'arrêté du 24 juillet 2014 modifie l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier). Cet arrêté complète les dispositions de la stratégie n°3 de traitements préventifs, à savoir les traitements à base d'emamectine benzoate par injection dans les stipes

En effet, la période durant laquelle les applications sont possibles est prolongée, elle permet désormais d'effectuer des traitements en période automnale « du 1<sup>er</sup> septembre au 15 novembre ».

Par ailleurs, les professionnels qui souhaitent mettre en application les traitements par injection d'emamectine benzoate dans les stipes de palmier sont invités à se rapprocher de la firme Syngenta par le biais de leurs commerciaux, la liste ne devrait plus être limitée.

### ORGANISATION DE LA LUTTE

La région PACA a mis en place un **comité régional des actions de lutte**.

Placé sous l'autorité du Préfet de région ce premier comité s'est réuni le 4 juillet dernier à Hyères dans le Var. Réunissant les acteurs de la lutte (DGAL, DRAAF-SRAL, FREDON, représentants professionnels, collectivités, associations de particuliers, organismes de recherche...), il a permis dans un premier temps d'établir un bilan global de la situation dans la région et de créer **des groupes de travail** qui vont s'atteler à proposer des actions d'amélioration et de généralisation des actions menées.

08 août 2014, n°13

#### Dans ce numéro :

##### REGLEMENTATION :

L'arrêté national de lutte contre le charançon rouge du 21 juillet 2010 modifié le 24 juillet 2014.

##### ORGANISATION DE LA LUTTE :

Mise en place d'un COPIL régional en PACA.

*Lettre d'information rédigée par le réseau des Fédérations de lutte contre les organismes nuisibles*

#### *Points contact en région :*

Fredon Paca  
04.94.35.22.84

Fredon Languedoc  
Roussillon  
04.67.75.64.48

Fredon Corse  
04.95.26.68.81